



PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance ordinaire de son conseil, le onzième (11^e) jour du mois de juillet 2022 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle sont présents :

Monsieur Jean Thifault, conseiller	siège # 1
Monsieur André Therrien, conseiller	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Jocelyn Plante, conseiller	siège # 5
Madame Natalie Gareau, conseillère	siège # 6

Absence motivée :

Madame Julie Lamontagne, conseillère	siège # 4
--------------------------------------	-----------

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence de la mairesse, madame Denyse Blanchet

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1. Items statutaires**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour Décision
 - 1.2 Période de questions Information
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022 Décision
 - 1.4 Présentation des dépenses récurrentes Information
 - 1.5 Adoption des comptes à payer Décision
 - 1.6 Dépôt de la situation financière au 7 juillet 2022 Information
 - 1.7 Suivi des dossiers municipaux Information
- 2. Administration**
 - 2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus Décision
- 3. Stratford 2030 « Ensemble en action »**
 - 3.1 Fonds du Grand Mouvement Desjardins – Centre multifonctionnel Décision
- 4. Infrastructures municipales**
 - 4.1 Approvisionnement d'eau potable – Entente avec le propriétaire Décision
 - 4.2 Approvisionnement d'eau potable – Choix d'entrepreneur pour puits d'essai Décision
 - 4.3 Analyse de la structure du chemin des Hauts-Cantons Décision
 - 4.4 Affiche frein à moteur – Village Décision
- 5. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle**
- 6. Vie communautaire, services de proximité, et tourisme**
 - 6.1 Demande de financement – Pique-nique familial Décision
- 7. Communications**

- | | |
|---|-------------|
| 8. Loisirs et culture | |
| 8.1 Comité des loisirs – Deuxième versement | Décision |
| 8.2 Demande de financement – Songe d’été en musique | Décision |
| 9. Finances, budget et taxation | |
| 10. Urbanisme et environnement | |
| 10.1 Demande d’autorisation d’une résidence de tourisme – 347 rang Beau-Lac | Décision |
| 10.2 Demande d’appui de M. Samuel Chamberland-Moisan auprès de la CPTAQ | Décision |
| 10.3 Droit de visite des employés de la MRC du Granit attirés à la gestion des milieux humides et hydriques et désignation du personnel municipale aux fins d’application de politique de gestion des cours d’eau et des règlements régionaux | Décision |
| 10.4 Appui au projet éolien de la Haute-Chaudière aux fins des appels d’offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 d’Hydro-Québec Distribution | Décision |
| 10.5 Adhésion au projet de production d’énergie éolienne de la MRC | Décision |
| 11. Sécurité civile | |
| 11.1 Sûreté du Québec | Information |
| 12. Affaires diverses | |
| 13. Liste de la correspondance | |
| Lettre de l’Association des riverains du lac Équerre
Vision attractivité | |
| 14. Période de questions | |
| 15. Certificat de disponibilité | |
| 16. Levée de la séance | |

1. Items statutaires

Ouverture de la séance à 19 h 01.

1.1 Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte l’ordre du jour tel que présenté.

2022-07-01

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)

1.2 Période de questions

Certains citoyens réitèrent leurs opinions en lien avec la consultation publique écrite qui a eu lieu au sujet du point “10.1 Demande d’autorisation d’une résidence de tourisme – 347 rang Beau-Lac”.

Une citoyenne demande s'il y a un budget déjà prévu pour éradiquer le Myriophylle à épi s'il entre dans le lac Elgin. La mairesse répond que non, mais qu'il y a des discussions en cours et à venir sur la protection des lacs.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2022 tel que remis par le directeur général.

2022-07-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.4 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée aux membres du conseil.

1.5 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer en date du 11 juillet 2022

4	STRATFORD - PETITE CAISSE (timbres, publipostages)	445.90 \$
8	DANY ST-ONGE (repas cours 6 juin)	19.49 \$
10	EXCAVATIONS GAGNON & FRERES INC. (pierres concassées)	46 576.47 \$
17	MRC DU GRANIT (quote part, collecte des boues septiques)	45 895.25 \$
18	TELE ALARME PLUS (changer détecteurs fumée centre multi, liaison avec la centrale)	1 436.76 \$
21	J.N. DENIS INC. (réparation Westen Star, Ford 2009, Ford 2013 et inspection camion)	1 911.45 \$
29	VILLE DE DISRAELI (enfouissement)	4 438.45 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE (avis de mutation)	25.00 \$
113	CLEMENCE C. MARCOTTE (pot fleur et terre)	70.12 \$
326	N. FAUCHER ENTREPRENEUR ELECTRICIEN (travaux électrique Domaine Aylmer)	1 008.33 \$
467	SUMACOM INC. (affichette urbaniste et Promotion Stratford)	126.47 \$
479	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTEE (diésel et essence)	8 207.73 \$
518	RECUPERATION FRONTENAC INC. (frais de traitement des matières premières)	1 118.85 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	403.72 \$
576	MECANO PRO-DIESEL INC. (valve de pression)	138.09 \$
595	PAVAGE CENTRE SUD DU QUEBEC (pierres concassées)	1 213.41 \$
641	PHILIPPE MERCIER (1994) INC. (réinitialisation pompe égout et huile)	180.50 \$
654	NAPA DISRAELI (0609) (antigel, siphon à bille)	129.03 \$
689	SERV. SANITAIRES DENIS FORTIER INC. (cueillette et transp. matières recyclables)	5 181.06 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC. (cueillette matières rés. et organiques)	11 609.61 \$
889	PROPANE GRG INC. (location réservoir)	114.98 \$
892	ATELIER R.N. INC (bague de connexion en laiton et machiner la pompe)	574.86 \$
1046	MEDIAL CONSEIL SANTE SECURITE INC (prévention juillet à décembre 2022)	835.90 \$
1066	ALSCO CORP. (nettoyage de vêtements)	241.92 \$
1081	GESTERRA SOC. DEV. DURABLE D'ARTHABASKA INC. (traitements déchets)	10 164.97 \$
1234	PLOMBERIE CHRISTIAN FORTIER (compteur eau Domaine, réparation chauffage)	1 276.31 \$
1335	LES SERVICES EXP INC. (assistance technique rue des Cèdres et Elgin)	5 957.87 \$
1356	GROUPE ENVIRONEX (analyse eau)	904.29 \$
1396	TRAVAUX AGRICOLES RICHARD LAPOINTE (débranchement)	8 624.65 \$
1405	CITE CONSTRUCTION TM INC (réfection rue des Cèdres et Elgin)	221 770.70 \$
1430	QUINCAILLERIE GUY PARENT INC. (ponceaux)	11 396.73 \$
1509	ERIC COTE (vêtements)	172.42 \$
1528	CAIN LAMARRE (honoraires professionnels)	3 292.73 \$

1530	AQUATECH (assistance technique mars, avril et mai 2022)	3 606.95 \$
1535	BATTERIES EXPERT LAC-MEGANTIC (batterie pour pompe, chargeur, piles)	335.29 \$
1551	ADDENERGIE (service gestion équipement)	862.31 \$
1558	DANIA BOISVERT (eau pour eau potable)	63.00 \$
1567	AMENAGEMENT PAYSAGER PYRUS INC (jardinières)	1 321.98 \$
1577	BRANDT ST. GEORGES (embout de biellette pour niveleuse)	452.90 \$
1589	ESCOUADE CANINE MRC 2017 (frais administratif juillet à septembre 2022)	820.06 \$
1597	DENYSE BLANCHET (inscription et hébergement Congrès FQM)	1 522.87 \$
1622	BENOIT BOLDUC (vêtements)	81.07 \$
1649	MULTI-TRAVAUX LARRIVEE INC (installation douche, chauffe-eau, clés au Domaine)	8 843.88 \$
1650	ARCHITECH DESIGN (honoraires professionnels relevé et mise en plans - Centre multi)	6 496.09 \$
	TOTAL	419 870.42 \$

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par le directeur général.

2022-07-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.6 Dépôt de la situation financière au 8 juillet 2022

Le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la situation financière en date du 8 juillet 2022.

1.7 Suivi des dossiers municipaux

Infrastructure municipale

Les architectes ont débuté leurs travaux au centre multifonctionnel. Les plans préliminaires devraient être prêts à la fin août.

Développement

Promotion Stratford a fait la nomination de M. Jean-Guy Boisvert comme administrateur. M. Boisvert est propriétaire de Publiforme et réside près du lac Aylmer.

Vie communautaire, services de proximité, et tourisme

Le comité organisateur de la fête nationale est satisfait du taux de participation et de l'appréciation de l'événement et des activités.

Il y aura, demain à 15h, une activité sur les percussions et rythmes d'Afrique de l'Ouest derrière le chalet des loisirs. L'activité Baratanga est en partenariat avec le Service d'animation estival.

Une deuxième rencontre a eu lieu entre l'École, le Cercle des gens d'affaires et la Municipalité pour faciliter la collaboration de la communauté aux projets de l'école.

Urbanisme et environnement

Des postes sont ouverts au conseil d'administration de l'ARLA qui tiendra son assemblée générale le 13 août à Weedon (St-Gérard).

L'APLE aura son assemblée générale le 20 août au Club de chasse et pêche.

2. Administration

2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leurs fonctions les élus doivent se déplacer, occasionnant des frais pour chacun ;

Il est proposé par M. Jean Thifault,
et résolu :

QUE les frais de déplacement de l' élu mentionné ci-dessous soient remboursés selon le tarif en vigueur.

DATE	NATURE	LIEU	MEMBRES DU CONSEIL
14 juin 2022	Table d'harmonisation du Grand lac St-François (27\$, 54km)	St-Romain	Jocelyn Plante

3. Stratford 2030 « Ensemble en action »

3.1 Fonds du Grand Mouvement Desjardins – Centre multifonctionnel

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de convertir l'église en centre multifonctionnel, conformément aux objectifs de son Plan de développement;

CONSIDÉRANT QUE les nombreux appuis reçus jusqu'à présent démontrent qu'il s'agit d'un projet rassembleur et structurant pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens, les comités et les organismes locaux sont impliqués dans la démarche de conversion;

CONSIDÉRANT QUE le projet est admissible au Fonds du Grand Mouvement Desjardins;

Il est proposé par M. Jean Thifault,

et résolu,

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, M. William Leclerc Bellavance, à effectuer la demande de subvention au Fonds du Grand Mouvement Desjardins au nom de la Municipalité pour la conversion de l'église de Stratford en centre multifonctionnel.

2022-07-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4. Infrastructures municipales

4.1 Approvisionnement d'eau potable – Entente avec le propriétaire

CONSIDÉRANT les périodes d'étiage vécues annuellement depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'augmenter l'approvisionnement en eau potable pour le village;

CONSIDÉRANT QUE la première priorité du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 est l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux ;

CONSIDÉRANT les résultats de la levée VLF effectuée par la firme d'hydrogéologue LNA révèle deux sites potentiels pour installer un puits;

CONSIDÉRANT les discussions avec les propriétaires des différents sites;

CONSIDÉRANT le court délai pour réaliser les travaux dans le cadre de la TECQ 2019-2023;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,

et résolu :

D'AUTORISER M. William Leclerc Bellavance, directeur général et greffier-trésorier, à signer une Convention pour la recherche en eau souterraine avec M. Yves Boisvert, propriétaire du lot 5 642 891;

DE CONVENIR d'un prix d'achat de 30 000\$ pour les deux parcelles de terrain et le droit de passage à celles-ci, si les résultats du puits d'essai sont concluants;

D'AUTORISER M. William Leclerc Bellavance, directeur général et greffier-trésorier, et Mme Denyse Blanchet, mairesse, à signer les documents notariés nécessaires au transfert de propriété au nom de la Municipalité, le cas échéant;

D'ASSUMER les frais d'arpentage et de notaire;

DE FINANCER cette dépense à même les sommes disponibles dans le programme de la TECQ.

2022-07-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.2 Approvisionnement d'eau potable – Choix d'entrepreneur pour puits d'essai

CONSIDÉRANT les périodes d'étiage vécues annuellement depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'augmenter l'approvisionnement en eau potable pour le village;

CONSIDÉRANT QUE la première priorité du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 est l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT les résultats de la levée VLF effectuée par la firme d'hydrogéologue LNA révèle deux sites potentiels pour installer un puits;

CONSIDÉRANT QUE le site sur le lot 5 642 891 a été retenu pour effectuer un puits d'essai;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été envoyé à 4 entrepreneurs;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions conformes;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,

et résolu :

DE MANDATER les Forages Nelson Gagné pour creuser un puits d'essai et effectuer les essais de pompage pour un montant de 21 170\$ plus taxes;

DE FINANCER cette dépense à même les sommes disponibles dans le programme de la TECQ.

2022-07-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.3 Analyse de la structure du chemin des Hauts-Cantons

CONSIDÉRANT la demande adressée par des dizaines de résidents autour du lac de la Héronnière pour que la Municipalité s'implique dans l'entretien des chemins privés du secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a rencontré un groupe de citoyens, ainsi que les propriétaires des chemins privés concernés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit s'assurer que la structure du chemin peut supporter le poids et la largeur des camions lourds;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de la structure nécessite l'accord des propriétaires des chemins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu l'acceptation pour le chemin appartenant à M. Bruno Couture;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des terrains adjacents au chemin appartenant à M. Bruno Couture ont accepté à majorité de contribuer financièrement à la réalisation de l'évaluation de la structure des chemins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour l'évaluation;

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,

et résolu,

DE MANDATER la firme d'ingénierie EXP pour effectuer les travaux d'évaluation de la structure des chemins appartenant à M. Bruno Couture (4576-22-3418) pour un montant de 14 500\$ plus taxes;

DE FINANCER cette dépense à même le surplus accumulé;

D'IMPOSER un tarif de 80\$ par immeuble adjacent à ces chemins pour les comptes de taxes 2023 et 2024;

DE RESPECTER l'entente convenue avec M. Bruno Couture le 22 juin 2022.

2022-07-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.4 Affiche frein à moteur – Village

CONSIDÉRANT la demande reçue à la Municipalité pour ajouter des affiches de sensibilisation pour réduire le bruit des camions au village;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'affiche doit être fait par le ministère des Transports du Québec à la suite d'une demande de la Municipalité;

Il est proposé par M. Richard Picard,

et résolu :

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec d'installer sur la route 161, de part et d'autre du village, des affiches de sensibilisation pour réduire le bruit des camions.

2022-07-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle

6- Vie communautaire, services de proximité et tourisme

6.1 Demande de financement – Pique-nique familial

CONSIDÉRANT QUE le comité du Pique-nique familial a déposé une demande de subvention;

CONSIDÉRANT QUE le comité a déposé son budget pour le pique-nique familial, édition 2022;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 2 500\$ est prévu à cette fin au budget municipal 2022;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,

et résolu :

DE REMBOURSER les dépenses occasionnées pour cette activité jusqu'à un maximum de 2 500 \$.

2022-07-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7- Communication

8- Loisirs et culture

8.1 Comité des loisirs – Deuxième versement

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs a déposé son rapport annuel et ses états financiers pour l'année 2021 et son budget prévisionnel pour 2022;

CONSIDÉRANT QUE le montant à verser pour l'exercice 2022 a été prévu au budget de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une avance de 2 500\$ a été versée au Comité des loisirs pour l'événement du 24 juin 2022;

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,

et résolu :

DE VERSER au Comité des loisirs une somme de 7 500 \$.

2022-07-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8.2 Demande de financement – Songe d'été en musique

CONSIDÉRANT QUE Stratford sera l'hôte d'un concert à l'été 2022 ayant une portée régionale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stratford salue cette activité offerte chez nous, celle-ci permettant de faire connaître la musique classique à toute la population d'ici et des environs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stratford désire participer activement au développement culturel de son milieu;

Il est proposé par M. Richard Picard,

et résolu;

DE VERSER la somme de 150 \$ en soutien à l'activité culturelle Songe d'été en musique.

2022-07-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9- Finances, budget et taxation

10- Urbanisme et environnement

10.1 Demande d'autorisation d'une résidence de tourisme – 347 rang Beau-Lac

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire de pouvoir louer occasionnellement sa résidence à court terme;

CONSIDÉRANT l'objectif du Plan de développement de *Soutenir le développement de l'hébergement touristique et la cohabitation harmonieuse de ces ressources avec les résidents*;

CONSIDÉRANT la consultation publique qui a eu lieu du 20 juin au 7 juillet 2022;

CONSIDÉRANT l'opposition de plusieurs personnes du voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,

et résolu :

DE REFUSER la demande d'usage conditionnel du 347 rang Beau-Lac permettant la location à court terme.

2022-07-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.2 Demande d'appui de M. Samuel Chamberland-Moisan auprès de la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE M. Samuel Chamberland-Moisan désire faire une demande à la CPTAQ d'aliénation de lotissement et d'utilisation à une autre fin qu'agricole du lot cadastré 5 643 335 adjacent au lot cadastré 5 642 806 lui appartenant ;

CONSIDÉRANT QU'Excavations Gagnon et Frères Inc. est propriétaire de ce lot ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité du lot est dans une zone inondable ;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une autre fin qu'agricole du lot cadastré 5 643 335 n'aura aucun impact sur l'agriculture, puisque celui-ci n'est pas utilisé à cette fin depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale ;

Il est proposé par M. Richard Picard,

et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford appuie la demande de M. Samuel Chamberland-Moisan auprès de la CPTAQ.

2022-07-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.3 Droit de visite des employés de la MRC du Granit attitrés à la gestion des milieux humides et hydriques et désignation du personnel municipal aux fins d'application de politique de gestion des cours d'eau et des règlements régionaux

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford requière régulièrement les services de la MRC du Granit pour supporter l'application règlementaire, l'application de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC du Granit ou pour solutionner des problématiques en lien avec les milieux humides et hydriques;

ATTENDU QUE ce support nécessite des visites sur le terrain par le coordonnateur à la gestion des cours d'eau, le responsable de l'aménagement, ou des employés sous leur supervision (remplaçant, stagiaire ou inspecteur régional) ;

ATTENDU QU'il a été convenu que ce travail d'inspection soit effectué en tout respect des orientations des municipalités en matière de protection des milieux humides et hydriques ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford souhaite maintenir ce soutien de la part de la MRC du Granit ;

ATTENDU QUE la nomination des employés de la MRC du Granit attitrés à la gestion des milieux humides et hydriques est nécessaire pour que ces derniers soient revêtus du droit de visite leur donnant un accès légal aux propriétés privées pour faire leur travail le tout conformément aux dispositions de l'article 3.6 du RCI 2008-14 et du même article du RCI 2021-10, et autres Lois et règlements en cette matière ;

ATTENDU QUE le Règlement de contrôle intérimaire no 2021-10 visant à limiter l'érosion est entré en vigueur le 26 janvier 2022 ;

ATTENDU QUE le Règlement de contrôle intérimaire sur la protection des plans d'eau numéro 2008-14 est entré en vigueur le 13 novembre 2009 ;

ATTENDU QUE la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC du Granit est entrée en vigueur en septembre 2006, suivie de l'entente prévue par l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) entre la MRC et la Municipalité, entente qui met en vigueur cette politique ;

ATTENDU QUE le RCI 2008-14 et le RCI 2021-10 de la MRC du Granit prévoient à l'article 3.3 la nomination de fonctionnaires adjoints chargés de l'application du règlement;

ATTENDU QUE selon l'article 5 de l'entente mettant en vigueur la Politique relative à la gestion des cours d'eau, la municipalité doit informer la MRC du Granit du choix de l'employé qui exerce la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales lorsqu'elle procède à une nomination.

Il est proposé par M. André Therrien,

et résolu :

DE DÉSIGNER les employés de la MRC du Granit attitrés à la gestion des milieux humides ou hydriques en tant que fonctionnaire adjoint chargé de l'application des RCI 2008-14 et 2021-10, le tout conformément à l'article 3.3 de ces deux règlements, et chargé de l'application de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC du Granit.

DE DÉSIGNER, l'inspecteur en bâtiment et environnement de la Municipalité du Canton de Stratford, son directeur des travaux publics, et son directeur général en tant que fonctionnaire adjoint chargé de l'application des RCI 2008-14 et 2021-10, le tout conformément à l'article 3.3 de ces deux règlements.

DE DÉSIGNER, l'inspecteur en bâtiment et environnement de la Municipalité du Canton de Stratford, son directeur des travaux publics, et son directeur général en tant

que personnes désignées au niveau local pour appliquer, sur son territoire, les fonctions qui lui sont confiées par la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC du Granit, ainsi que l'entente mettant en vigueur cette Politique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.4 Appui au projet éolien de la Haute-Chaudière aux fins des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 d'Hydro-Québec Distribution

ATTENDU QUE le 30 juin 2021, le gouvernement du Québec a adopté le décret 906-2021 concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard du Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec, tel que modifié le 17 novembre 2021 par le décret 1442-2021;

ATTENDU QUE le 17 novembre 2021, le gouvernement du Québec a adopté le décret 1441-2021 édictant le Règlement sur un bloc de 480 mégawatts d'énergie renouvelable;

ATTENDU QUE le 13 décembre 2021, Hydro-Québec Distribution a lancé les appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02 en vue de faire l'acquisition d'un bloc d'énergie renouvelable d'une capacité de 480 mégawatts ainsi que d'un bloc d'énergie éolienne d'une capacité visée de 300 mégawatts, le tout, afin de satisfaire les besoins en électricité à long terme des marchés québécois (le ou les « Appels d'offres »);

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité du Canton de Stratford est compris dans celui de la municipalité régionale de comté le Granit (la « MRC »);

ATTENDU QUE la MRC constitue un milieu local aux termes des documents d'Appels d'offres et est compétente pour exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien;

ATTENDU QUE pour faire suite aux Appels d'offres, Développement EDF Renouvelables Inc., ou l'une de ses sociétés affiliées, (le « Soumissionnaire ») est intéressé à déposer, avec l'appui et la participation de la MRC, une ou plusieurs soumissions qui portent sur une ou plusieurs variantes du projet éolien de la Haute-Chaudière, lequel vise à produire de l'électricité au moyen d'un parc éolien situé sur le territoire des municipalités d'Audet, de Frontenac et de Lac-Mégantic d'une puissance maximale approximative de 125 mégawatts (MW) (le « Projet »);

ATTENDU QUE dans l'éventualité où le Projet est retenu à l'issue de l'un ou l'autre des Appels d'offres, afin de développer, exploiter et posséder ledit Projet, et d'exécuter le contrat d'approvisionnement en électricité, le Soumissionnaire et la MRC, directement ou par l'entremise d'une ou de plusieurs entité(s) juridique(s) distincte(s) à être créées, s'engagent à constituer une société en commandite (la « Société ») dont le seul commandité serait une société par actions (le « Commandité »);

ATTENDU QUE dans l'éventualité où le Projet est retenu à l'issue de l'un ou l'autre des Appels d'offres, le Soumissionnaire s'engage – pour la Société et le Commandité à être formés – à ce que la Société verse (i) aux collectivités locales qui administrent le territoire où serait implanté le parc éolien (la ou les « Collectivités locales »), des paiements fermes proportionnels aux mégawatts (MW) installés sur leur territoire (les « Paiements fermes »), et (ii) à la municipalité locale qui accueillera le poste électrique du Projet, des paiements annuels additionnels (les « Paiements additionnels »), le tout plus amplement défini dans une convention de paiements à intervenir entre la MRC et le Soumissionnaire (la « Convention de paiements »);

ATTENDU QUE le Soumissionnaire et la MRC s'engagent à veiller à la prise en compte des facteurs qui influencent l'acceptabilité sociale du Projet de manière à favoriser sa meilleure intégration dans les Collectivités locales où il est implanté et donc son appropriation plus harmonieuse par ces Collectivités locales;

ATTENDU QUE le Soumissionnaire et la MRC souhaitent convenir d'une entente de participation attestant leur partenariat ainsi que leurs conditions et modalités de participation aux Appels d'offres, notamment, eu égard aux critères d'éligibilité auxquels sont soumis le Soumissionnaire et le Projet en vue d'obtenir l'appui et la participation de la MRC dans le cadre des Appels d'offres;

Il est proposé par M. Jean Thifault,

et résolu :

Généralités

1. Le préambule fait partie intégrante de ces résolutions.

Appui du Projet

2. La Municipalité du Canton de Stratford, conformément au paragraphe 2.3.2.4.1 du document de l'appel d'offres de l'A/O 2021-01 et au paragraphe 2.3.6.1 du document d'appel d'offres de l'A/O 2021-02, appuie sans condition le Projet et l'implantation de celui-ci, le tout sujet toutefois aux règles qui lui sont applicables.

2022-07-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.5 Adhésion au projet de production d'énergie éolienne de la MRC

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté Le Granit (ci-après : « la MRC ») a, le 15 juin 2022, adopté une résolution (la résolution 2022-120), selon l'article 111.1 de la Loi sur les compétences municipales suivant laquelle elle a annoncé son intention d'exploiter une entreprise de production d'électricité au moyen d'un parc éolien dans le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE cette annonce a trait aux appels d'offres 2021-01 et 2021-02 lancés le 13 décembre 2021 par Hydro-Québec Distribution (A/O 2021-01 et A/O 2021-02);

ATTENDU QUE la MRC a analysé le plan d'affaires déposé par Développement EDF Renouvelables inc. (ci-après : « DER ») pour l'aménagement d'un parc éolien de 125 MW sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE pour poursuivre le projet, la MRC a besoin de connaître avant le 16 juillet 2022 la liste des municipalités qui désirent adhérer au projet et la part d'endettement qu'elles sont prêtes à assumer;

Il est proposé par M. Jean Thifault,

et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford confirme son accord au projet de parc éolien que la MRC est à monter en partenariat avec DER pour répondre aux appels d'offres 2021-01 et 2021-02 lancés le 13 décembre 2021 par Hydro-Québec Distribution (A/O 2021-01 et A/O 2021-02);

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte que son niveau de participation aux dépenses encourues dans le cadre du projet de même qu'aux bénéfices de l'exploitation de l'entreprise soit proportionnel à sa richesse foncière uniformisée au 1er janvier 2022, par rapport au total des richesses foncières uniformisées à cette date, des municipalités de la MRC qui adhéreront au projet au plus tard le 15 juillet 2022, à 17h;

QUE s'il advenait que le total des richesses foncières uniformisées au 1er janvier 2022 des municipalités qui adhéreront au projet de la MRC, au plus tard le 15 juillet 2022, à 17h, soit inférieur à 65% du total la richesse foncière uniformisée de l'ensemble des municipalités de la MRC, la présente résolution soit considérée comme l'exercice par

la municipalité de son droit de se retirer des délibérations portant sur l'exercice de la fonction qui découle de la résolution de la MRC du 15 juin 2022 portant le numéro 2022-120 et ainsi, que la présente résolution soit considérée comme l'exercice par la municipalité de son droit de retrait à compter de sa transmission par courriel à la MRC;

QUE la Municipalité transmette à la MRC, par courrier recommandé et par courriel, une copie certifiée conforme de la présente résolution.

2022-07-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

11. Sécurité publique

11.1 Sûreté du Québec

Le conseil municipal a reçu le rapport annuel de la Sûreté du Québec, la mairesse partage quelques statistiques et actions qui ont eu lieu l'année dernière.

Le conseil municipal avait adopté une résolution pour nommer ses attentes envers la Sûreté du Québec. Le parrain de la Municipalité a rencontré le directeur général à ce sujet. La SQ accepte la première demande de la Municipalité, soit d'effectuer des tournées régulières au Parc du lac Aylmer en soirée. La SQ ne peut adhérer à la deuxième demande, soit augmenter sa présente de sécurité nautique sur le lac Elgin puisque la descente à bateau ne le permet pas et que le lac est trop petit. La SQ rappelle tout de même qu'elle est en mesure d'intervenir s'il y a une plainte.

12. Affaires diverses

13. Liste de la correspondance

Lettre de l'Association des Riverains du Lac Équerre

14. Période de questions

Une citoyenne demande qui s'occupe de Songe d'été. Le directeur général répond qu'il communique avec Michel Gauthier, mais qu'il y a probablement d'autres organisateurs également.

Une citoyenne demande ce qu'est l'escouade canine. La mairesse répond que pour gérer la réglementation sur les animaux (registre, médailles, chien dangereux, etc.) il y a une entreprise, Escouade Canine, qui gère le règlement sur l'ensemble du territoire de la MRC du Granit.

Un citoyen demande si la Municipalité peut taxer les riverains pour financer la protection des lacs. La mairesse répond qu'avant de parler de taxation, il faut avoir une planification commune des actions. Le directeur général mentionne que la Municipalité contribue annuellement au financement des associations de protection des lacs.

15. Certificat de disponibilité

Je soussigné, William Leclerc Bellavance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce onzième (11^e) jour de juillet 2022.

16. Levée de la séance

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,
et résolu :

Que la séance soit levée à 20 h 37.

2022-07-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denyse Blanchet
Mairesse

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier